

Image not found or type unknown



Signature document scolaire

Par **Val2a2b**, le **03/09/2024 à 20:53**

Bonjour,

En cas d'autorité parentale partagée, pour les fiches de renseignements scolaires qui sont à signer par le père et par la mère, peut on faire signer le parents en lui envoyant le document par mail plutôt que de lui remettre en main propre.

Dans ce cas 1 des 2 signatures est une photocopie l'autre un original. Est-ce que cela modifie la valeur légale du document ?

Merci

Par **Pierrepauljean**, le **03/09/2024 à 22:54**

bonjour

Pourquoi ne pas donner un exemplaire à chaque parent ?